

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la
Propriété Intellectuelle
Bureau international



WIPO | PCT



(10) Numéro de publication internationale
WO 2016/042253 A1

(43) Date de la publication internationale
24 mars 2016 (24.03.2016)

(51) Classification internationale des brevets :
G06Q 30/06 (2012.01) G06Q 20/04 (2012.01)

(21) Numéro de la demande internationale :
PCT/FR2015/052466

(22) Date de dépôt international :
15 septembre 2015 (15.09.2015)

(25) Langue de dépôt : français

(26) Langue de publication : français

(30) Données relatives à la priorité :
1458653 15 septembre 2014 (15.09.2014) FR

(71) Déposant : BULL SAS [FR/FR]; Rue Jean Jaurès, 78340
Les Clayes Sous Bois (FR).

(72) Inventeurs : GUIONNEAU, Christophe; 1 Place Vaucan-
son, 38000 Grenoble (FR). ISOARD, Matthieu; 1760
route du Perron La Gusardière, 38470 Teche (FR). PLAT-
TARD, Xavier; 11 ter rue des Ruïres, 38320 Eybens (FR).

(74) Mandataire : CAMUS, Olivier; 25 Rue de Maubeuge,
75009 Paris (FR).

(81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre
de protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM,
AO, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BN, BR, BW, BY,

BZ, CA, CH, CL, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM,
DO, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT,
HN, HR, HU, ID, IL, IN, IR, IS, JP, KE, KG, KN, KP, KR,
KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LU, LY, MA, MD, ME, MG,
MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM,
PA, PE, PG, PH, PL, PT, QA, RO, RS, RU, RW, SA, SC,
SD, SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, SY, TH, TJ, TM, TN,
TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.

(84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre
de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH,
GM, KE, LR, LS, MW, MZ, NA, RW, SD, SL, ST, SZ,
TZ, UG, ZM, ZW), eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, RU,
TJ, TM), européen (AL, AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE,
DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU,
LV, MC, MK, MT, NL, NO, PL, PT, RO, RS, SE, SI, SK,
SM, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ,
GW, KM, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

Publiée :

- avec rapport de recherche internationale (Art. 21(3))
- avant l'expiration du délai prévu pour la modification des
revendications, sera republiée si des modifications sont re-
çues (règle 48.2.h)

(54) Title : METHOD FOR ARCHIVING DATA RELATIVE TO A USER

(54) Titre : PROCÉDE D'ARCHIVAGE DE DONNEES RELATIVES A UN UTILISATEUR

-210-	Transmission des données relatives à l'utilisateur	210 - Transmission of the data relative to the user
-220-	Mémorisation des données relatives à l'utilisateur dans un premier conteneur de la base de données	220 - Storing of the data relative to the user in a first container of the database
-230-	Génération d'une référence temporaire associée au premier conteneur	230 - Generation of a temporary reference associated with the first container
-240-	Transmission de la référence temporaire	240 - Transmission of the temporary reference
-250-	Accès aux données relatives à l'utilisateur	250 - Accessing of the data relative to the user
-260-	Effacement des données mémorisées dans le premier conteneur	260 - Deletion of the data stored in the first container

Fig. 2

(57) Abstract : The present invention relates essentially to a method for archiving data (DATA) relative to a user equipped with an electronic apparatus (105) and having a user account on a server (103) comprising a database (104), characterised in that the method comprises the different steps consisting of: - transmitting (210) the data (DATA) relative to the user from an electronic device (110, 310) to the server (103); - storing (220) the data (DATA) relative to the user in a first container (108) of the database (104) of the server (103); - generating (230), by the server (103), a temporary reference (REFT) associated with the first container (108) of the database (104); - transmitting (240) the temporary reference (REFT) from the server (103) to the electronic apparatus (105); - accessing (250) the data (DATA) relative to the user from the electronic apparatus (105), a connection between the electronic apparatus (105) and the server (103) having been established previously.

(57) Abrégé : La présente invention se rapporte essentiellement à un procédé d'archivage de données (DATA) relatives à un utilisateur équipé d'un appareil électronique

[Suite sur la page suivante]

WO 2016/042253 A1

(105) et possédant un compte utilisateur sur un serveur (103) comportant une base de données (104), caractérisé en ce que le procédé comporte les différentes étapes consistant à : - transmettre (210) depuis un dispositif électronique (110, 310) vers le serveur (103) les données (DATA) relatives à l'utilisateur; - mémoriser (220) dans un premier conteneur (108) de la base de données (104) du serveur (103) les données (DATA) relatives à l'utilisateur; - générer (230) par le serveur (103) une référence temporaire (REFT) associée au premier conteneur (108) de la base de donnée (104); - transmettre (240) depuis le serveur (103) vers l'appareil électronique (105) la référence temporaire (REFT); - accéder (250) aux données (DATA) relatives à l'utilisateur depuis l'appareil électronique (105), une connexion entre l'appareil électronique (105) et le serveur (103) ayant été préalablement établie.

PROCEDE D'ARCHIVAGE DE DONNEES RELATIVES A UN UTILISATEUR

DOMAINE TECHNIQUE DE L'INVENTION

5 Le domaine technique de l'invention est celui de la gestion de données relatives à un utilisateur. L'invention se rapporte ainsi à un procédé d'archivage de données utilisateurs dans une base de données d'un serveur en ligne, les données étant accessibles à tout moment depuis un appareil électronique possédant un accès à internet.

10

ARRIERE-PLAN TECHNOLOGIQUE DE L'INVENTION

Lors d'un passage en caisse dans un commerce, un hôtel ou un restaurant, après avoir payé, un client reçoit un justificatif sous forme papier, comme par exemple un ticket de caisse, une facture, ou toute autre forme de reçu. Les
15 justificatifs peuvent par exemple servir de preuves d'achat, de garanties ou encore servir à faire des notes de frais professionnels. Ils doivent donc être conservés.

Cependant, la conservation des justificatifs présente des difficultés. En effet, les justificatifs sous forme papier ont tendance à s'accumuler. Ils sont également égarés très facilement, mais même dans le cas contraire, ils deviennent rapidement
20 illisibles car généralement imprimés par thermo-impression, une technique d'impression dont la durée de vie est très courte. Un autre inconvénient de cette technique d'impression est que le papier utilisé dans les imprimantes thermiques contient des réactifs pouvant présenter des risques environnementaux et sanitaires.

Certaines enseignes de commerce ont développé des systèmes
25 d'enregistrement des données fournies par les justificatifs, ces systèmes étant couplés avec leur solution de fidélisation, comme par exemple les cartes de fidélité. Ces systèmes ne sont pas universels mais spécifiques à chaque enseigne. De plus, les cartes de fidélité sont uniquement utilisées pour accumuler des points ou autres avantages en fonction des achats des clients mais n'enregistrent ni le détail ni
30 l'historique des achats.

Il existe également des justificatifs sur lesquels est imprimé un QR code contenant un lien vers le site de l'enseigne mais cette solution ne permet pas non plus l'enregistrement d'informations détaillées.

De même, des systèmes de paiement au travers d'une connexion sans contact, comme par exemple le NFC d'un smartphone, permettent de transférer des informations du commerçant vers le client. Ces systèmes impliquent l'utilisation d'un smartphone comme moyen de paiement et de faire confiance dans un système n'étant pas anonyme et pouvant paraître peu sûr et intrusif.

5

En outre, aucune de ces solutions n'est universelle, c'est à dire applicable à tout type de commerce ou de service. De plus, l'utilisation des justificatifs sous forme papier est toujours nécessaire, et les données enregistrées ne sont pas, ou difficilement, échangeables avec d'autres systèmes.

10

RESUME DE L'INVENTION

Le procédé selon l'invention propose une solution aux problèmes qui viennent d'être exposés. Dans l'invention on propose une solution pour faciliter l'archivage, et donc la consultation et l'extraction, de données utilisateur en les virtualisant : à cet effet, on prévoit de mémoriser les données utilisateur sur un serveur en ligne.

15

Les données utilisateur comprennent notamment les données de transactions effectuées par l'utilisateur auprès d'un commerce, physique ou en ligne (nature des achats, montants des achats, date, lieu, ...), et/ou les données de prises de rendez-vous de l'utilisateur auprès d'un quelconque service, comme par exemple un coiffeur ou un médecin.

20

L'invention concerne donc un procédé d'archivage de données relatives à un utilisateur équipé d'un appareil électronique et possédant un compte utilisateur sur un serveur comportant une base de données, caractérisé en ce que le procédé comporte les différentes étapes consistant à :

25

- transmettre depuis un dispositif électronique vers le serveur les données relatives à l'utilisateur ;
- mémoriser dans un premier conteneur de la base de données du serveur les données relatives à l'utilisateur ;
- générer par le serveur une référence temporaire associée au premier conteneur de la base de données;
- transmettre depuis le serveur vers l'appareil électronique la référence temporaire ;

30

- accéder aux données relatives à l'utilisateur depuis l'appareil électronique, une connexion entre l'appareil électronique et le serveur ayant été préalablement établie.

5 Le procédé selon l'invention peut comporter, en plus des étapes principales qui viennent d'être mentionnées dans le paragraphe précédent, une ou plusieurs caractéristiques parmi les suivantes considérées individuellement ou selon les combinaisons techniquement possibles :

- l'étape de transmission depuis le dispositif électronique vers le serveur des données relatives à l'utilisateur est réalisée de manière anonyme ;
- 10 - l'étape de transmission depuis le serveur vers l'appareil électronique de la référence temporaire comporte les différentes opérations consistant à :
 - o transmettre depuis le serveur vers le dispositif électronique la référence temporaire ;
 - o transmettre depuis le dispositif électronique vers l'appareil électronique
15 la référence temporaire ;
- les données relatives à l'utilisateur comportent un identifiant associé à l'utilisateur ;
- l'étape de transmission de la référence temporaire est effectuée directement depuis le serveur vers l'appareil électronique au moyen de l'identifiant associé
20 à l'utilisateur ;
- l'étape d'accès aux données relatives à l'utilisateur comporte une opération consistant à copier les données relatives à l'utilisateur depuis le premier conteneur de la base de données vers un deuxième conteneur de la base de données dédié au compte utilisateur ;
- 25 - le deuxième conteneur de la base de données est chiffré ;
- l'étape d'accès comporte une opération consistant à copier les données relatives à l'utilisateur depuis le premier conteneur vers une mémoire de l'appareil électronique ;
- le procédé comporte une étape supplémentaire consistant à effacer les
30 données relatives à l'utilisateur mémorisées dans le premier conteneur de la base de données ;
- la référence temporaire est à usage unique ;
- la référence temporaire est automatiquement effacée du serveur après une durée préalablement déterminée ;

- l'opération de copie est déclenchée par l'envoi depuis l'appareil électronique vers le serveur d'une requête contenant la référence temporaire ;
- l'envoi de la requête est effectuée de manière automatique dès réception de la référence temporaire par l'appareil électronique.

5 L'invention et ses différentes applications seront mieux comprises à la lecture de la description qui suit et à l'examen des figures qui l'accompagnent.

BREVE DESCRIPTION DES FIGURES

10 Celles-ci ne sont présentées qu'à titre indicatif et nullement limitatif de l'invention. Les figures montrent :

- à la figure 1, une représentation schématique d'un premier exemple de contexte de mise en œuvre du procédé selon l'invention ;
- à la figure 2, un diagramme fonctionnel d'un mode de mise en œuvre du procédé selon l'invention ;
- 15 - à la figure 3, une représentation schématique d'un deuxième exemple de contexte de mise en œuvre du procédé selon l'invention.

Pour plus de clarté, les éléments identiques ou similaires sont repérés par des signes de référence identiques sur toutes les figures.

20 DESCRIPTION DETAILLEE D'UN MODE DE REALISATION DE L'INVENTION

L'invention a notamment pour objet de proposer un procédé destiné à archiver des données relatives à un utilisateur dans le cadre par exemple d'une transaction, commerciale ou non, ou d'une prise de rendez-vous auprès d'un service.

Les figures 1 et 2 sont décrites conjointement.

25 La figure 1 représente schématiquement un premier exemple de contexte de mise en œuvre du procédé selon l'invention. La figure 1 montre un dispositif électronique 110 comportant un module électronique 102 connecté à une caisse enregistreuse 101, tous deux se situant dans un commerce. La connexion entre le module électronique 102 et la caisse enregistreuse 101 est effectuée par exemple au
30 travers d'un lien USB, d'un câble Ethernet, d'une liaison wifi ou de tout autre moyen de connexion permettant de transmettre des données depuis la caisse enregistreuse 101 vers le module électronique 102. Le module électronique 102 comporte une pluralité d'interfaces et de protocoles de communication pour s'adapter à la technologie de la caisse enregistreuse 101.

En outre, le dispositif électronique 110 est apte à communiquer au moyen du module électronique 102 avec un appareil électronique 105, par exemple un smartphone, appartenant à un utilisateur. De plus, le dispositif électronique 110 est apte à communiquer au moyen du module électronique 102 avec un serveur 103 possédant une base de données 104. Le serveur 103 et l'appareil électronique 105 sont également aptes à communiquer entre eux. Les communications avec le serveur 103, depuis le dispositif électronique 110 et depuis l'appareil électronique 105, s'effectuent selon un protocole sécurisé, fondé par exemple sur le protocole HTTP/HTTPS.

Les différentes opérations relatives à un exemple de mise en œuvre du procédé selon l'invention sont par exemple les suivantes, illustrées à la figure 2.

Après que l'utilisateur a payé ses achats, la caisse enregistreuse 101 envoie au dispositif électronique 102 des données DATA relatives à la transaction effectuée par l'utilisateur, par exemple le détail des achats, l'heure et la date. Par la suite on se réfère à ces données par l'appellation données utilisateur DATA.

Au cours d'une étape 210, le dispositif 102 transmet au serveur 103 les données utilisateur DATA. Afin de réaliser l'étape de transmission 210, la caisse enregistreuse 101 du commerce doit être préalablement authentifiée auprès du serveur 103. Pour ce faire, la caisse enregistreuse 101 possède un identifiant et un moyen d'authentification, comme par exemple un mot de passe ou un certificat, transmis au serveur 103 par le dispositif électronique 102. Dans un mode de réalisation avantageux, la transmission 210 des données utilisateur DATA est effectuée de manière anonyme, les données utilisateur DATA ne contenant aucun moyen d'identifier l'utilisateur concerné.

Le serveur 103 procède ensuite à une étape de mémorisation 220 des données utilisateur dans un premier conteneur 108 de sa base de données 104. L'étape de mémorisation 220 est suivie d'une étape 230 au cours de laquelle le serveur génère une référence temporaire REFT associée au premier conteneur 108 de la base de données 104. La durée de validité de la référence temporaire REFT est typiquement de quelques heures à quelques jours. Pendant cette durée, la référence temporaire REFT est mémorisée dans une mémoire du serveur.

Il s'en suit une étape de transmission 240 de la référence temporaire REFT depuis le serveur 103 vers l'appareil électronique 105 appartenant à l'utilisateur. Avantageusement, la référence temporaire REFT est d'abord transmise depuis le

serveur 103 vers le dispositif électronique 110, puis la référence temporaire REFT est transmise depuis le dispositif électronique 110 vers l'appareil électronique 105 appartenant à l'utilisateur.

5 Pour effectuer la transmission 240 de la référence temporaire, le dispositif électronique 110 dispose d'une pluralité de moyens de communication pour s'adapter à la technologie de l'appareil électronique 105. La pluralité de moyens de communication comprend par exemple des interfaces de communication Bluetooth, Wifi, iBeacon, une interface de communication sans contact de type NFC, ou encore l'affichage sur un mini écran d'un QR code contenant la référence temporaire REFT, 10 ou tout autre moyen de transmettre la référence temporaire REFT. Par exemple, dans le cas d'une communication iBeacon, la référence REFT est écrite directement dans la chaîne du UUID échangée par le protocole iBeacon. Dans le cas d'une communication bluetooth ou wifi, la référence REFT est transmise au téléphone via un échange de donnée standard pour ces protocoles.

15 Dans un autre mode de réalisation, la référence temporaire REFT est directement transmise, par exemple par courrier électronique, depuis le serveur 103 vers l'appareil électronique 105 appartenant à l'utilisateur. Pour ce faire, un identifiant associé à l'utilisateur, par exemple son adresse électronique, doit préalablement être transmis, au cours de l'étape 210, depuis le dispositif électronique 110 vers le 20 serveur 103. Dans ce mode de réalisation, l'étape de transmission 210 n'est plus effectuée de manière anonyme.

La référence temporaire REFT peut être une chaîne de caractère suffisamment courte pour être transmise facilement dans chacune des technologies citées.

25 Une application de l'appareil électronique 105 réceptionne la référence temporaire REFT et en déduit une adresse permettant d'accéder, au cours d'une étape 250, au serveur 103 et aux données utilisateur DATA mémorisées dans le premier conteneur 108 de la base de données 104. Pour accéder aux données utilisateur DATA, une connexion entre l'appareil électronique 105 et le serveur 103 30 doit être établie. L'appareil électronique 105 possède un identifiant de connexion associé à l'utilisateur et un moyen d'authentification de l'utilisateur autorisant l'établissement de la connexion. Le moyen d'authentification peut être par exemple un mot de passe, un certificat, ou un moyen d'authentification délégué à un serveur d'identité social comme par exemple Google+, Facebook ou Twitter.

L'identifiant de connexion et le moyen d'authentification sont enregistrés dans l'application par l'utilisateur lors de l'installation et de la configuration initiale de l'application. L'identifiant de connexion et son authentification sont créés par l'utilisateur auprès du serveur 103 lors de la création du compte utilisateur, par exemple en utilisant l'application de l'appareil électronique 105 ou en utilisant une interface Internet associée au serveur 103 sur Internet en utilisant n'importe quel navigateur Internet.

Au cours de l'étape d'accès 250 aux données utilisateur DATA, dans un mode de réalisation avantageux, on copie les données utilisateur DATA depuis le premier conteneur 108 de la base de données 104 vers un deuxième conteneur 109 de la base de données 104 dédié au compte utilisateur. Pour davantage de sécurité, le deuxième conteneur 109 de la base de données 104 dédié au compte utilisateur peut être chiffré. Les données utilisateur DATA peuvent également être copiées depuis le premier conteneur 108 de la base de données 104 vers une mémoire de l'appareil électronique 105. Pour déclencher une opération de copie, l'appareil électronique 105 envoie au serveur 103 une requête contenant la référence temporaire REFT.

La requête peut être envoyée de manière automatique dès réception de la référence temporaire REFT par l'appareil électronique 105, ou bien de manière différée, par exemple si la connexion avec le serveur n'est pas réalisable immédiatement, sans toutefois dépasser la limite de la durée de vie de la référence temporaire REFT.

Avantageusement, après la copie des données utilisateur DATA dans le deuxième conteneur 109 de la base de données 104 et/ou dans la mémoire de l'appareil électronique 105, on procède à une étape d'effacement 260 des données utilisateur DATA mémorisées dans le premier conteneur 108 de la base de données 104. Ensuite, la référence temporaire REFT est également effacée. La référence temporaire REFT est donc avantageusement à usage unique. De même, à la fin de la durée de vie de la référence temporaire REFT, cette dernière est automatiquement effacée du serveur 103, même si les données utilisateur DATA n'ont pas été récupérées. Les données utilisateur DATA ne sont alors plus accessibles.

La figure 3 représente schématiquement un deuxième exemple de contexte de mise en œuvre du procédé selon l'invention. La figure 3 montre un dispositif électronique 310, par exemple un site de commerce en ligne dont le rôle est

équivalent à celui de la caisse enregistreuse 101 couplée au dispositif électronique 102 de la figure 1. L'appareil électronique 310 est apte à communiquer directement avec le serveur 103, selon le protocole sécurisé, sans l'intermédiaire du module électronique 102, et à transmettre la référence temporaire à l'appareil électronique 105.

Dans ce contexte de mise en œuvre, la transmission 240 de la référence temporaire par le dispositif électronique 310 est effectuée par exemple en envoyant à l'appareil électronique 105 un courrier électronique contenant la référence temporaire sous la forme d'une chaîne de caractère pouvant être capturée par l'application ou saisie manuellement, ou sous la forme d'un lien pointant vers le serveur 103, comme par exemple un lien hypertexte.

Les différentes étapes du procédé selon l'invention restent inchangées par rapport au premier contexte de mise en œuvre.

Ainsi, grâce au procédé selon l'invention, les données sont accessibles à tout moment depuis l'application de l'appareil électronique 105 ou depuis tout appareil électronique possédant une connexion Internet et un navigateur Internet. Le serveur 103 et sa base de données 104 permettent de sauvegarder et d'accéder aux données utilisateur pendant une très longue période, typiquement pendant plusieurs années.

Revendications

1. Procédé d'archivage de données (DATA) relatives à un utilisateur équipé d'un appareil électronique (105) et possédant un compte utilisateur sur un serveur (103)
5 comportant une base de données (104), caractérisé en ce que le procédé comporte les différentes étapes consistant à :
 - transmettre (210) depuis un dispositif électronique (110, 310) vers le serveur (103) les données (DATA) relatives à l'utilisateur ;
 - mémoriser (220) dans un premier conteneur (108) de la base de données
10 (104) du serveur (103) les données (DATA) relatives à l'utilisateur ;
 - générer (230) par le serveur (103) une référence temporaire (REFT) associée au premier conteneur (108) de la base de données (104) ;
 - transmettre (240) depuis le serveur (103) vers l'appareil électronique (105) la référence temporaire (REFT) ;
 - 15 - accéder (250) aux données (DATA) relatives à l'utilisateur depuis l'appareil électronique (105), une connexion entre l'appareil électronique (105) et le serveur (103) ayant été préalablement établie.
2. Procédé selon la revendication précédente caractérisé en ce que l'étape de transmission (210) depuis le dispositif électronique (110, 310) vers le serveur
20 (103) des données (DATA) relatives à l'utilisateur est réalisée de manière anonyme.
3. Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que l'étape de transmission (240) depuis le serveur (103) vers l'appareil électronique (105) de la référence temporaire (REFT) comporte les différentes opérations consistant à :
25
 - transmettre depuis le serveur (103) vers le dispositif électronique (110, 310) la référence temporaire (REFT) ;
 - transmettre depuis le dispositif électronique (110, 310) vers l'appareil électronique (105) la référence temporaire (REFT).
4. Procédé selon la revendication 1 caractérisé en ce que les données (DATA)
30 relatives à l'utilisateur comportent un identifiant associé à l'utilisateur.
5. Procédé selon la revendication précédente caractérisé en ce que l'étape de transmission (240) de la référence temporaire (REFT) est effectuée directement depuis le serveur (103) vers l'appareil électronique (105) au moyen de l'identifiant associé à l'utilisateur.

6. Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que l'étape d'accès (250) aux données (DATA) relatives à l'utilisateur comporte une opération consistant à copier les données (DATA) relatives à l'utilisateur depuis le premier conteneur (108) de la base de données (104) vers un deuxième conteneur (109) de la base de données (104) dédié au compte utilisateur.
7. Procédé selon la revendication précédente caractérisé en ce que le deuxième conteneur (109) de la base de données (104) est chiffré.
8. Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que l'étape d'accès (250) comporte une opération consistant à copier les données (DATA) relatives à l'utilisateur depuis le premier conteneur (108) vers une mémoire de l'appareil électronique (105).
9. Procédé selon les revendications 6 à 8 caractérisé en ce qu'il comporte une étape supplémentaire (260) consistant à effacer les données (DATA) relatives à l'utilisateur mémorisées dans le premier conteneur (108) de la base de données (104).
10. Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que la référence temporaire (REFT) est à usage unique.
11. Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que la référence temporaire (REFT) est automatiquement effacée du serveur (103) après une durée préalablement déterminée.

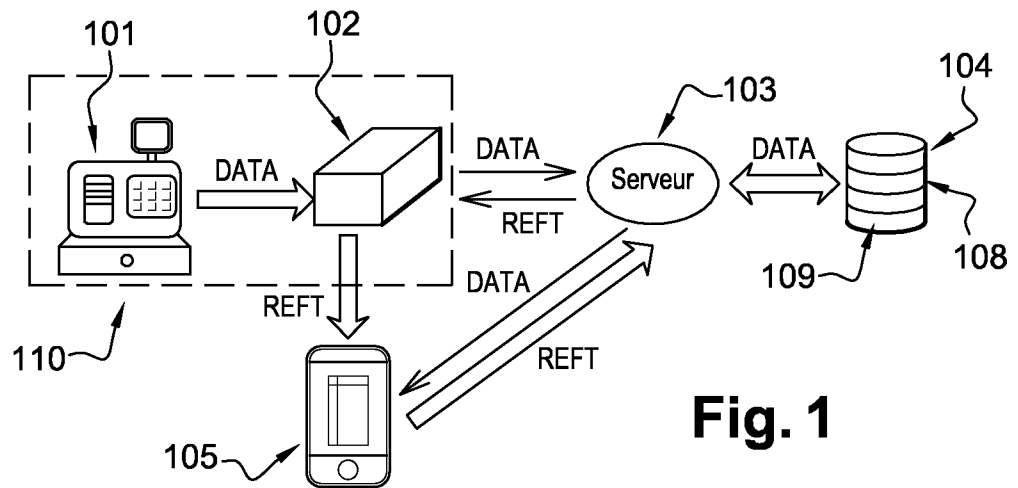


Fig. 1

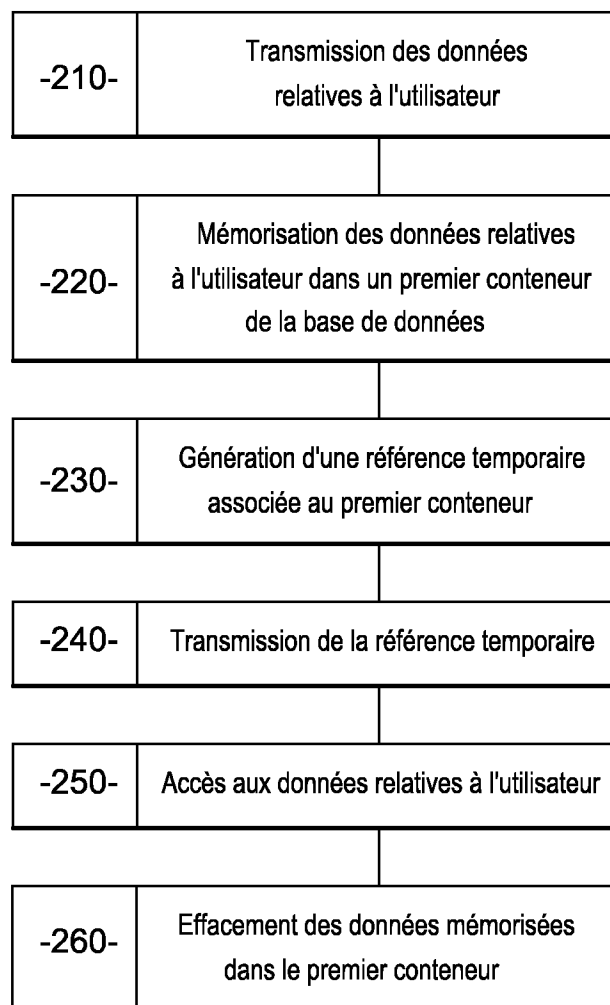


Fig. 2

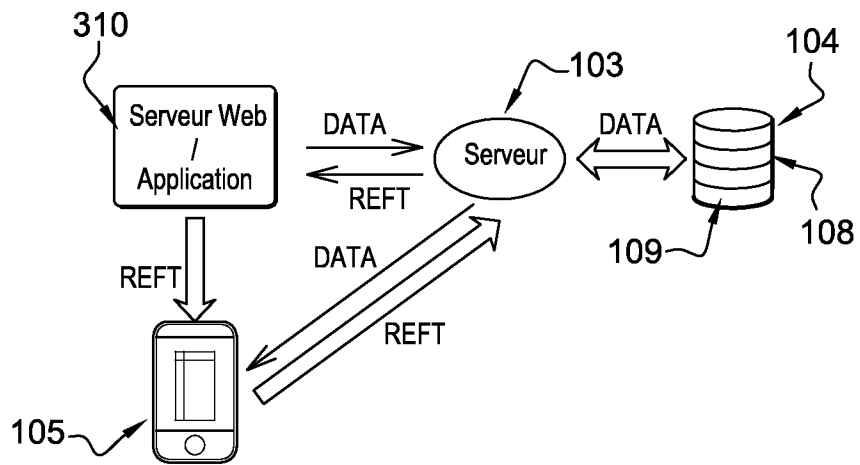


Fig. 3

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No
PCT/FR2015/052466

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER
INV. G06Q30/06 G06Q20/04
ADD.
According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED
Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)
G06Q
Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practicable, search terms used)
EPO-Internal, WPI Data

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT		
Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
X	GB 2 506 421 A (MIURA SYSTEMS LTD [GB]) 2 April 2014 (2014-04-02) abstract page 2, line 14 - page 8, line 24 page 9, line 22 - page 14, line 30 page 16, line 32 - page 19, line 21 pages 1-4	1-11
X	EP 2 634 737 A1 (BARCLAYS BANK PLC [GB]) 4 September 2013 (2013-09-04) paragraph [0007] paragraph [0019] - paragraph [0033] paragraph [0043] figures 1-3 ----- -/--	1-11

Further documents are listed in the continuation of Box C.

See patent family annex.

* Special categories of cited documents :

<p>"A" document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance</p> <p>"E" earlier application or patent but published on or after the international filing date</p> <p>"L" document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)</p> <p>"O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means</p> <p>"P" document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed</p>	<p>"T" later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention</p> <p>"X" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone</p> <p>"Y" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art</p> <p>"&" document member of the same patent family</p>
---	---

Date of the actual completion of the international search 20 January 2016	Date of mailing of the international search report 29/01/2016
--	--

Name and mailing address of the ISA/ European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Fax: (+31-70) 340-3016	Authorized officer Nicoli, Félix
--	---

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No
PCT/FR2015/052466

C(Continuation). DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT		
Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
X	WO 01/11539 A1 (MOTOROLA INC [US]) 15 February 2001 (2001-02-15) abstract page 3, line 12 - page 19, line 28 figures 1-8 -----	1-11
X	WO 2011/029957 A1 (ROYAL BANK OF SCOTLAND PLC [GB]; PHILLIPS GARETH [GB]) 17 March 2011 (2011-03-17) abstract page 2, line 9 - page 4, line 12 page 6, line 15 - page 16, line 24 -----	1-11

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International application No PCT/FR2015/052466

Patent document cited in search report	Publication date	Publication date	Patent family member(s)	Publication date
GB 2506421	A	02-04-2014	NONE	
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>				
EP 2634737	A1	04-09-2013	EP 2634737 A1	04-09-2013
			GB 2499801 A	04-09-2013
			US 2013221093 A1	29-08-2013
			WO 2013128169 A1	06-09-2013
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>				
WO 0111539	A1	15-02-2001	AU 4016100 A	05-03-2001
			WO 0111539 A1	15-02-2001
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>				
WO 2011029957	A1	17-03-2011	EP 2478482 A1	25-07-2012
			GB 2473485 A	16-03-2011
			US 2012203644 A1	09-08-2012
			WO 2011029957 A1	17-03-2011
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>				

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°

PCT/FR2015/052466

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE INV. G06Q30/06 G06Q20/04 ADD.		
Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB		
B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE		
Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement) G06Q		
Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche		
Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés) EPO-Internal, WPI Data		
C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X	GB 2 506 421 A (MIURA SYSTEMS LTD [GB]) 2 avril 2014 (2014-04-02) abrégé page 2, ligne 14 - page 8, ligne 24 page 9, ligne 22 - page 14, ligne 30 page 16, ligne 32 - page 19, ligne 21 pages 1-4	1-11
X	EP 2 634 737 A1 (BARCLAYS BANK PLC [GB]) 4 septembre 2013 (2013-09-04) alinéa [0007] alinéa [0019] - alinéa [0033] alinéa [0043] figures 1-3	1-11

-/--		
<input checked="" type="checkbox"/> Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents		
<input checked="" type="checkbox"/> Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe		
* Catégories spéciales de documents cités:		
"A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent "E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date "L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée) "O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens "P" document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée	"T" document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention "X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément "Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier "&" document qui fait partie de la même famille de brevets	
Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée 20 janvier 2016	Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale 29/01/2016	
Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Fax: (+31-70) 340-3016	Fonctionnaire autorisé Nicoli, Félix	

C(suite). DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X	WO 01/11539 A1 (MOTOROLA INC [US]) 15 février 2001 (2001-02-15) abrégé page 3, ligne 12 - page 19, ligne 28 figures 1-8 -----	1-11
X	WO 2011/029957 A1 (ROYAL BANK OF SCOTLAND PLC [GB]; PHILLIPS GARETH [GB]) 17 mars 2011 (2011-03-17) abrégé page 2, ligne 9 - page 4, ligne 12 page 6, ligne 15 - page 16, ligne 24 -----	1-11

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°

PCT/FR2015/052466

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 2506421	A	02-04-2014	AUCUN	

EP 2634737	A1	04-09-2013	EP 2634737 A1	04-09-2013
			GB 2499801 A	04-09-2013
			US 2013221093 A1	29-08-2013
			WO 2013128169 A1	06-09-2013

WO 0111539	A1	15-02-2001	AU 4016100 A	05-03-2001
			WO 0111539 A1	15-02-2001

WO 2011029957	A1	17-03-2011	EP 2478482 A1	25-07-2012
			GB 2473485 A	16-03-2011
			US 2012203644 A1	09-08-2012
			WO 2011029957 A1	17-03-2011
